



DOSSIER

Les écrans :
une place à circonscrire
p.3 à 6

SOMMAIRE

- 2** Mouvement inter académique : les recours
Les oraux du concours de recrutement
de PsyEN
Bien saisir les enjeux du détachement
- 3** Les écrans : une place à circonscrire
- 4** Interview Sylvie Dieu-Osika :
« Une utilisation raisonnée des écrans en
famille »
- 5** Quelques effets des écrans dans la pratique
des PsyEN
- 6** Grande interview Michaël Stora :
« Faire alliance avec les écrans »
- 7** Harcèlement : un problème majeur de santé
publique
Des ressources
- 8** Deux journées d'étude organisées par la
FSU en juin
Les psychologues ont besoin d'autres
choses que d'une mise au pas !
A l'agenda



Une volonté de mise au pas

En ces temps de pandémie, la situation des personnels est toujours inquiétante avec des conditions de travail parfois insécurisantes. A ce jour, le ministère n'a toujours pas communiqué conseils ou directives au sujet du brassage des élèves et de l'itinérance des PsyEN. Il leur a fallu s'adapter au mieux afin de se protéger et de protéger les élèves.

Si le ministère pense peu aux PsyEN, les députés ne les oublient pas. Après le projet de service de santé porté par ceux de "La République en marche", voici venir l'ordre des psychologues, projet porté par des députés "Les Républicains". Pour les psychologues de l'Education nationale, outre la cotisation obligatoire, un code de déontologie imposé, et la délivrance d'un « droit » à exercer ... ce serait la double peine. En effet, l'Education nationale est déjà dotée d'une commission de déontologie de la fonction publique, organe qui délivre les autorisations de cumul par exemple, d'un code de l'éducation et autres instances.

Cette volonté de mise au pas et cette volonté de contrôle des psychologues vise à imposer un courant de pensée unique et l'adoption de « bonnes pratiques ».

Ce dont les psychologues de l'Education nationale ont besoin de façon urgente, c'est de la création de postes en nombre suffisant afin d'exercer toutes leurs missions, et de construire des collectifs de travail permettant des échanges entre pair.es. Le SNUipp-FSU organise localement la riposte.

Mouvement inter académique : les recours

Publiés le 3 mars le mouvement inter académique a permis l'affectation de 114 stagiaires, et la mobilité de 59 titulaires, soit 15 de plus qu'en 2020. La moitié des capacités d'entrée se concentrent sur cinq académies : 12 à Paris, 13 à Créteil, 13 à Versailles, 12 à Lille et 13 pour Aix-Marseille. Ces chiffres sont à pondérer notamment au regard de l'académie de Créteil, où le nombre de sortants engendre une perte de deux postes. D'autres académies, déjà déficitaires, voient leur situation peu évoluer, comme Toulouse, la Guadeloupe, Mayotte, Reims, voire se dégrader comme Amiens.

Les oraux du concours de recrutement de PsyEN

En 2021, 738 candidats se sont inscrits aux concours pour 130 places. Ce nombre est largement insuffisant pour permettre de combler le nombre de postes vacants et celui des départs en retraite. Le SNUipp-FSU souligne cet état de fait depuis la création du corps à chacune de ses rencontres avec le ministère.



Bien saisir les enjeux du détachement

Depuis la création du corps des Professeurs des Écoles en 1992, il y a actuellement dans le premier degré deux catégories de personnels :

- « active », pour des personnels qui ont déroulé une carrière sur 15 ans ou 17 ans en tant qu'instituteur, et l'ont fait valoir pour être intégrés dans le corps des PE après 2011,

- « sédentaire », pour ceux entrés dans l'Education nationale après 1992, ou ont intégré le corps des PE, par concours, ou par liste d'aptitude avant de posséder la durée de carrière "active" nécessaire.

Certains psychologues EDA sont concernés par cette situation et afin de conserver les droits acquis en catégorie active plus de 50 % d'entre eux en 2017 ou en 2018 ont opté pour le détachement. Pour rappel, le détachement est attribué pour 5 années et il est renouvelable autant de fois que nécessaire.

Un des droits acquis en catégorie active est la conservation de l'âge d'annulation de la décote fixé à 62 ans dans le corps des PE et à 67 ans dans le corps des PsyEN.

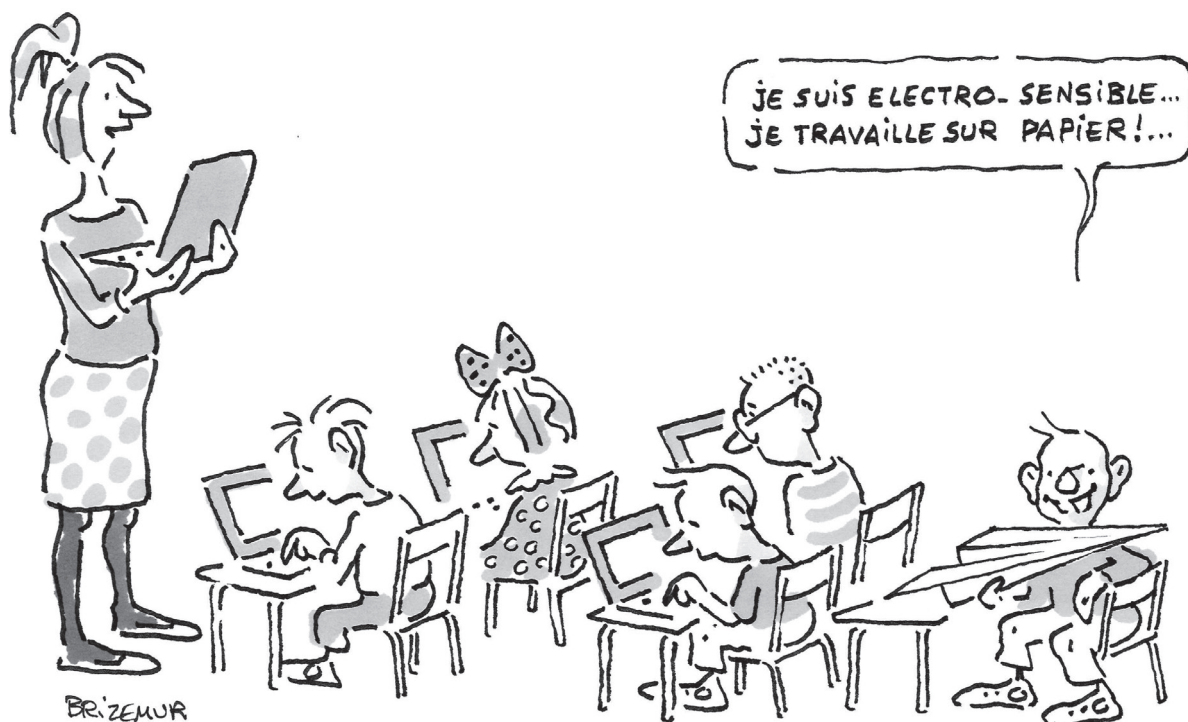
Les PsyEN-EDA ayant une carrière « d'actifs » et n'ayant pas la totalité des annuités requises à 62 ans n'ont aucun intérêt à intégrer le corps des PsyEN.

Concomitamment à la création du corps des PsyEN en 2017, les accords PPCR sont venus modifier les choses. En effet, les détachés ont la possibilité de voir leur carrière évoluer dans les deux corps, au bénéfice de la double carrière. Cet aspect n'est pas négligeable et augmente statistiquement les chances de promotion. Chaque année, l'administration se doit d'interroger les collègues en position de détachement et leur permettre d'intégrer le corps des PsyEN ou de revenir dans celui des PE.

Si la position de détachement comporte certains avantages en termes de déroulé de carrière, il est important de bien connaître les modalités de renouvellement ou d'intégration à l'issue des cinq années. En effet, l'avis de l'IEP, est prépondérant. Dans certains cas, cet avis peut être négatif et rendre impossible la poursuite de l'exercice dans le corps des PsyEN, ce qui implique le retour dans le corps d'origine.

Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère pour que cette procédure ne soit pas ressentie comme un rendez-vous de carrière et qu'une procédure simplifiée soit proposée à l'ex- « population cible » qui a constitué le corps en 2017 et 2018.

Les écrans : une place à circonscrire



Depuis plusieurs années et maintenant même plusieurs décennies, le numérique s'est invité dans les familles et à l'école. En 2001, Marc Prensky, un chercheur américain, distinguait les « digitaux natives » - individus nés après 1980 avec le langage numérique - des « digitaux migrants » - individus issus des générations antérieures ayant migré vers le numérique. Cette représentation est aujourd'hui largement dépassée et de nombreux travaux scientifiques soulignent la diversité des pratiques numériques en faisant une distinction entre les capacités à utiliser l'outil et la maîtrise de cet outil.

En France, les statistiques ministérielles* estiment à 92 % le nombre de foyers connectés, avec un usage majoritaire du smartphone, cet objet facilitant la connexion en tout lieu et à tout moment.

En 2018, l'OMS reconnaît la notion

de trouble lié aux jeux vidéo (gaming disorder), en l'intégrant à la classification des maladies (CIM 11). Dans son ouvrage « *L'économie cérébrale de l'attention* », paru en 2014, Jean Michel Lachaux, parle d'addiction comportementale et met en évidence des mécanismes de captation de l'attention.

Dans l'institution scolaire, le psychologue est doublement concerné par le numérique : ses pratiques se trouvent réinterrogées et l'écran s'invite très souvent dans le discours aussi bien des enseignants que des familles.

Malgré certains comportements extrêmes de repli social à l'instar des hikikomori, ces japonais coupés du monde et des autres, ou d'autres formes d'addictions constatés, il est essentiel de circonscrire le numérique à ce qu'il est, à savoir un outil. Le travail du psychologue sera d'interroger l'interaction qui a pu se construire entre le sujet et cet objet afin d'en

comprendre les enjeux et d'aider à sortir de spirales parfois mortifères.

Le travail des PsyEN peut être touché par la fréquentation des écrans par les élèves, avec parfois des effets sur la construction du langage oral, sujet souvent abordé avec les parents (voir page 5).

Dans le cadre familial, depuis plusieurs années, la pédiatre Sylvie Dieu-Osika travaille à la conception et à la mise en œuvre d'actions de prévention qui visent à accompagner enfants et parents vers une utilisation plus raisonnée de l'écran (voir page 4).

Pour le psychologue et psychanalyste Michaël Stora, qui intervient plutôt auprès d'adolescents, les écrans peuvent devenir des outils thérapeutiques. Selon lui « *l'écran fait écran* » et l'important n'est pas le temps passé devant l'écran mais bien le contenu, dans une dynamique de soutien à la parentalité (voir page 6).

* à retrouver sur drogues.gouv.fr



Une utilisation raisonnée des écrans en famille

“ Pour certains enfants, les écrans sont devenus le principal stimulateur et éducateur ”

Le docteur Sylvie Dieu Osika est attachée de pédiatrie à l'hôpital Jean Verdier APHP à Bondy et exerce en libéral où ses consultations sont axées sur la parentalité. Elle est un des membres fondateurs du collectif CoSE surexpositioneécrans.org.et

Les enfants sont attirés par l'écran, et des parents ont beaucoup de mal à cadrer son utilisation. Comment l'expliquez-vous ?

L'univers dans lequel évolue l'enfant diffère de celui dans lequel il évoluait auparavant. Un objet fait la différence : l'écran, qui modifie en profondeur son rapport au monde. Pour comprendre ce qui se joue entre l'enfant et l'écran, il est important de connaître comment ce dernier agit.

Il existe différents effets de l'écran. Le premier est lié à la nature des contenus qui sont de plus en plus addictifs : la durée d'exposition ne fait qu'augmenter. Le second est celui provoqué par le temps volé par les écrans à d'autres temps où l'enfant développe la plupart de ses compétences dans des activités sociales, de jeu libre, de sommeil, de motricité, etc...). Le troisième effet est plus complexe : c'est celui de la technoférence qui désigne l'interférence des écrans dans les relations intra-familiales. L'adulte responsable absorbé par son écran n'est plus disponible pour répondre aux sollicitations de son enfant. Or c'est dans ces échanges que se construisent notamment l'attachement ou le langage. Ces effets se conjuguent et se potentialisent : les enfants qui passent un temps important devant les écrans sont ceux aussi qui ont des parents qui passent beaucoup de temps devant les écrans, ce qui aggrave encore la technoférence.

Quels impacts des écrans remarquez-vous sur vos patients ?

Pour certains enfants, les écrans sont devenus le principal stimulateur et éducateur. Tout est impacté : le langage, la motricité fine, la socialisation, la régulation émotionnelle. Le sommeil est particulièrement touché en quantité et en qualité. Les enfants se lèvent plus tôt le matin pour regarder leur dessin animé préféré et certains ne s'endorment qu'avec la tablette. La dépendance est caractérisée par les réactions émotionnelles disproportionnées lorsqu'on arrête l'écran : l'enfant crie, entre dans une colère intense, « il est en manque ». Aucun autre objet ne suscite une telle réaction de détresse. Enfin, l'écran empêche la construction d'une sociabilité harmonieuse. L'apprentissage de la sociabilité se fait chez l'enfant en grande partie dans le partage et l'imitation, or les écrans limitent l'un et l'autre.

Vous utilisez dans votre pratique les “4 pas” pour mieux grandir ?

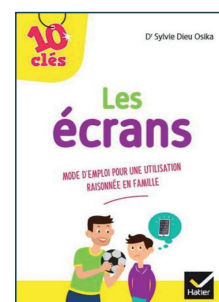
Devant ces différentes situations, il faut expliquer de façon simple les problèmes engendrés par une exposition excessive aux écrans. Dès les premiers mois de vie, il est nécessaire d'informer les parents des conséquences de la technoférence et d'éviter une exposition aux écrans avant l'installation du langage.

Pour les plus grands, trois moments dans la journée doivent être préservés et un lieu épargné ; ce sont quatre « pas » pour mieux grandir : pas d'écran le matin. C'est le moment où l'attention de l'enfant est la plus forte ; pas d'écran durant les repas : cela nuit aux échanges familiaux ; pas d'écran le soir avant de se coucher : cela interfère avec la qualité du sommeil et retarde l'endormissement ; pas d'écran dans la chambre de l'enfant : cela augmente le temps d'exposition et empêche le parent de contrôler ce que l'enfant voit ou fait avec l'écran.

Ces recommandations sont faciles à appliquer pour les parents et ont des effets positifs rapides : allongement du temps de sommeil de l'enfant, baisse de l'agitation en classe et à la maison, effets positifs sur l'attention, la communication dans la famille et à l'extérieur, etc. L'encadrement du temps-écran a souvent un effet domino. En libérant des écrans certains moments clés de la journée, on rend possible pour l'enfant ce qui ne l'était plus.

Pour aller plus loin :

« les écrans : mode d'emploi pour une utilisation raisonnée en famille »



Dr Sylvie Dieu-Osika,

Dr Eric Osika,

éditions Hatier

Quelques effets des écrans dans la pratique des PsyEN

L'écran s'invite très souvent dans le bureau du psychologue de l'EN à travers le discours porté par les parents. Ces derniers peuvent être alertés par les professionnels qui entourent leur enfant ou s'inquiéter eux même de la place prise par cet outil qui est devenu un véritable « compagnon de vie » de leur enfant.

En 2018, Daniel Marcelli président de la SFPEADA (Société Française de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et autres disciplines associées) décrit un syndrome neuro-développemental qui concerne les tout-petits et dont la fréquence ne fait qu'augmenter : « L'exposition précoce et excessive aux écrans (Epeé).

En 2017, deux médecins de PMI, les docteurs Ducanda et Terrasse avaient eux aussi alerté parents et pouvoirs publics sur les effets des écrans chez les enfants de 0 à 4 ans. Un « triptyque de troubles » était déjà observé chez ceux surexposés : communication altérée (retard ou absence de langage, écholalie, prosodie particulière...), relations sociales mises à mal (difficulté ou absence de contact avec les autres enfants, conduites d'allure agressive, agitation...) et stéréotypies. Confrontés à ces symptômes, les enseignants de maternelle interpellent parfois les psychologues de l'EN en parlant un peu rapidement de troubles neuro-développementaux ou encore de TSA. La problématique des écrans prend alors une place d'honneur, très tôt dans la scolarité de l'enfant. Mais comme l'indique le Professeur Marcelli, « la suppression totale des écrans est illusoire même chez les tout-petits ! ». Les enfants vivent avec et c'est un outil formidable d'accès à la connaissance. Le travail du psychologue sera donc de réfléchir avec les familles pour lui trouver une place la plus raisonnable possible

Témoignages



Emmanuelle Koessler – PsyEN-EDA en REP en Moselle

Un sujet prégnant

« Au début des années 2000, le seul écran dont les familles me parlaient était la télévision. Certains parents pouvaient s'inquiéter du temps passé par leur enfant devant ces images parfois hypnotisantes et me rapportaient leurs difficultés à en interdire l'accès, à poser un cadre. Puis les écrans se sont multipliés dans leurs formes, et ont envahi le quotidien des familles. Ils sont alors utilisés de diverses manières aussi bien par les adultes que par les enfants. Vingt plus tard, leur place dans ma pratique a bien évolué car ce sujet est souvent présent dans les entretiens menés avec les parents mais aussi avec les autres professionnels de l'enfance. Et quand les parents ne l'abordent pas, c'est moi qui les questionne à ce propos. Afin de poser des hypothèses de travail, nous nous devons d'avoir accès aux éléments qui nous semblent pertinents, et la relation que l'enfant et les adultes qui l'entourent entretiennent aux écrans, en est un. On peut donc penser que ces écrans percutent également nos représentations et nos psychismes. »



Arnaud Badiou, psychologue à Lyon, émet également l'hypothèse d'un lien probable entre l'exposition prolongée, répétée et précoce d'un enfant aux écrans et les retards ou troubles de langage oral. Plusieurs rencontres cliniques l'ont amené à penser que la pratique des écrans, quand celle-ci est fréquente, durable c'est à dire quotidienne, d'une durée de plusieurs heures, et qu'elle intervient au moment où le langage oral constitue un aspect important du développement de l'enfant, représente un réel obstacle à celui-ci. L'enfant, pas plus que l'adulte d'ailleurs, n'apprendra à « parler » en regardant la télévision ou un ordinateur, que la forme soit celle d'un téléphone, d'une tablette ou d'un poste fixe, mais dans une relation avec les autres.

Des écrans au langage ?

Il affirme que d'autres facteurs environnementaux ou psychologiques d'importance comparable se combinent évidemment dans le développement du langage : le multilinguisme, l'importance qualitative accordée à la parole, l'équilibre psychique, pour ne donner que quelques exemples.

« Ces liens probables entre pratique précoce des écrans et développement du langage oral me rendent vigilant sur ces questions et me conduisent à garder à l'esprit cette hypothèse lors des entretiens où de telles problématiques émergent. » explique Arnaud Badiou

Le chiffre :

3898 enfants âgés de 9 ans à 18 ans ont participé à l'étude CONFEADO, interrogeant leur vécu sur le confinement lié à l'épidémie de COVID-19
Les premiers résultats sont disponibles sur Internet



Faire alliance avec les écrans

“ Ce qui est dangereux ce n'est pas que l'enfant passe beaucoup de temps face aux écrans mais c'est bien qu'il y soit seul. ”

Michaël Stora est psychologue et psychanalyste. En 2000 il cofonde l'OMNSH (Observatoire des Mondes Numériques en Sciences Humaines).

Son dernier livre publié en 2018 aux éditions ERES s'intitule « Et si les écrans nous soignaient ? ».

Qu'est-ce qui selon vous a changé dans la relation que les enfants entretiennent avec les écrans ?

Étrangement, l'avènement du numérique s'est fait dans le monde de l'enfance à travers les jeux vidéo. Les enfants ne sont plus dans un rapport vertical à l'image mais dans une position interactive, ils se les approprient. Cette évolution est à la fois naturelle et culturelle. Le fossé générationnel qui existait il y a encore quelques années n'est plus d'actualité, la plupart des parents actuels ont eux même connu les jeux vidéo et pourtant ils se retrouvent étrangement dans des situations de clivage. Je pense que comme n'importe quel objet de plaisir, il se doit d'être partagé. Faire des écrans un allié dans la dynamique familiale me paraît être une position sage bien que cela exige de poser un cadre. En tant que psychologue nous devons chercher à comprendre ce que révèlent les pratiques autour des écrans. Au fond ce n'est pas tant l'enfant face à l'écran qui doit nous intéresser mais bien le contexte dans lequel il se trouve. En tant que clinicien j'ai toujours attaché beaucoup d'importance à la parole de l'enfant. Il peut exister mille et une histoires autour de l'écran mais la plupart du temps, l'écran fait écran. J'ai toujours travaillé du côté du soutien à la parentalité sans chercher à moraliser le contexte. Pour beaucoup de parents la relation aux écrans est devenue un

enjeu d'autorité et il est important de les aider à se réapproprier leur propre histoire.

Dans la période actuelle où les sollicitations numériques sont importantes que se joue-t-il ?

On rencontre actuellement des parents épuisés avec un sentiment omniprésent de ne pas être à la hauteur. Cela devient alors délirant de leur dire la manière dont ils devraient se comporter avec leur enfant. Les discours culpabilisants de certains de mes collègues ne font qu'accentuer ces ressentis. Moi j'ai choisi un référent théorique qui se trouve être la psychanalyse. Cela fait longtemps que je me bats pour dédramatiser l'utilisation qui est faite des écrans et faire entendre que bien souvent le problème est ailleurs.

Comment aider les parents à faire alliance avec les écrans ?

Quand l'écran est convoqué dans l'échange que l'on a avec les parents et l'enfant, il est essentiel de chercher à comprendre le contenu et ne pas s'arrêter au quantitatif. Porter un intérêt à ce que l'enfant regarde ou au jeu vidéo qui semble lui prendre beaucoup de temps, permet de faire de l'écran un lieu d'attention conjointe. Tout objet partagé va être investi d'un affect, d'une émotion commune. Ce qui est

dangereux ce n'est pas que l'enfant passe beaucoup de temps face aux écrans mais c'est bien le fait qu'il y soit seul. Ce constat doit déboucher sur des interrogations du psychologue et une mise au travail avec l'enfant et les parents.

Comment l'école peut-elle évoluer dans sa vision de l'utilisation faite des écrans ?

Dans l'Education Nationale, pendant longtemps on a parlé d'éducation à l'image aujourd'hui les référentiels parlent d'"éducation au numérique", le CLEMI (Centre pour L'Education aux Médias et à l'Information) fournit des outils. On peut aussi imaginer créer des lieux où l'on interroge les enfants sur leurs pratiques, les amener à mettre des mots. Si l'on prend l'exemple des jeux vidéo, il devient alors essentiel de pouvoir entrer dans l'univers de l'enfant, de connaître ce monde, de comprendre ce qui se joue dans ces jeux. Jouer à Minecraft ou à Fortnite n'implique pas les mêmes enjeux. Quand les enfants peuvent parler librement de leurs pratiques ils vont pouvoir dire ce qu'ils aiment et surtout on pourra les accompagner vers des réflexions plus philosophiques –perdre/gagner, qu'est-ce que l'échec ?...

Le professionnel, qu'il soit enseignant ou psychologue doit être sans a priori et sans jugement face à ces pratiques.

Harcèlement : un problème majeur de santé publique

En France, selon l'observatoire de la santé, 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire, soit plus de 1 sur 10 en classe de CE2, CM1 et CM2. Depuis 2014 le code pénal prévoit une peine pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

Le ministère estime qu'« il y a harcèlement scolaire quand un élève fait subir à un autre, de manière répétée, des propos ou des comportements agressifs », et pour l'UNESCO « Toutes les formes de violence et de harcèlement en milieu scolaire portent atteinte au droit fondamental à l'éducation, et l'insécurité de l'environnement d'apprentissage altère la qualité de l'éducation pour tous les élèves. »

Une relation triangulaire : agresseur - victime - témoin

Dan Olweous, psychologue scandinave, a décliné dans les années 1980 le harcèlement de deux façons : direct avec en particulier railleries, moqueries, agressions physiques, verbales ; indirect notamment par diffusion de rumeur ou organisation de l'isolement social d'une personne. Depuis le développement des réseaux sociaux, on observe une augmentation importante des phénomènes de cyber-harcèlement.

En 2018, Roger Fontaine auteur de « Comprendre le harcèlement pour mieux le prévenir », décrit deux types d'agresseurs : les « actifs » qui jugent que la violence est une stratégie gagnante dans le jeu social, et permet d'accéder à une position dominante. Ils font preuve d'un détachement émotionnel face à leurs actes, d'une absence de remords et d'un déni de toute responsabilité dans les conséquences psychologiques de leurs agissements sur les victimes ». La seconde catégorie, les « passifs », sont plutôt des « suiveurs ».

Deux types de victimes sont également repérés : les victimes « passives » qui sont plutôt timides, solitaires et qui témoignent d'un manque de confiance et d'une mauvaise estime d'elles-mêmes. Elles sont des « proies » faciles en particulier pour les agresseurs actifs.

A contrario, les victimes « actives » semblent tirer de leur situation des bénéfices secondaires.

En milieu scolaire, on observe plusieurs réactions de témoins. Il y a ceux qui agissent de concert avec l'agresseur, ceux qui se montrent des supporters et qui prennent parti pour l'agresseur, des observateurs curieux qui s'en désintéressent, des témoins désapprobateurs et inactifs, des témoins résistants qui prennent parti activement pour la victime...

Conséquences du harcèlement

La pédopsychiatre Nicole Catheline, parle dans la revue Rhizome (2020/4 N°78), « de conséquences graves durant toute la vie, aussi bien pour les victimes, les agresseurs, que les spectateurs, voire d'effets transgénérationnels ».

Pour les victimes, le harcèlement génère un stress traumatique qui a un impact négatif sur la scolarité avec une altération des fonctions cognitives : mémoire, concentration et capacités d'abstraction. 30 % des élèves harcelés présentent des refus et phobies scolaires. La santé mentale des harceleurs est elle aussi affectée, car elle se structure de façon inadéquate dans le rapport à autrui, ce qui peut entraîner des conduites à risques. Quant aux témoins, ils développent parfois de l'anxiété et alertent leurs propres parents sur le calvaire d'un de leur camarade. Pour elle, des actions de prévention mises en place dès le plus jeune âge et contre toutes les formes de violence, sont les seules réellement efficaces. Elles doivent mobiliser l'ensemble des acteurs de l'école dans une approche systémique.

Voir son webinaire de l'université de Rouen : <https://webtv.univ-rouen.fr/videos/utlc-29-03-2018/>

Des ressources

Depuis quelques années, le ministère propose une réflexion sur le harcèlement dans le cadre d'une campagne intitulée « Non au harcèlement » et récompense des affiches, des films... ré-

alisés par les classes. Les productions sont disponibles sur le site <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/>



ANIMAPAIX est une collection de films d'animation proposé par l'office national du film du Canada sur les résolutions de conflit (<https://blogue.onf.ca/blogue/tag/animapaix/>). Véronique Osika, psychologue sur Meaux, utilise au besoin le clip « la danse des brutes » de Janet Perlman qui traite du thème de l'intimidation et du harcèlement à l'école.

Ce petit film d'une dizaine de minutes sans dialogue permet un échange très riche avec les élèves car il les invite à faire des hypothèses et des inférences : les enfants observent, proposent et se trouvent dans une dynamique d'échange et d'ouverture. Une fois l'histoire décryptée, il est possible d'émettre des avis et d'interroger les élèves sur leurs expériences d'intimidation. Le film est suffisamment subtil pour permettre de se questionner au-delà des clichés, d'échanger sur la difficulté de percevoir la limite entre les taquineries et le harcèlement, sur les motivations du harceleur, sur le rôle des témoins. Il incite au questionnement et à une élaboration sur la responsabilité et le rôle de chacun, victime, spectateurs, adultes, enfants et à s'interroger sur les solutions possibles.

En cas de situations de « harcèlement » ou de souffrance d'un élève face à ses pairs, ce travail de dialogue avec un groupe classe peut constituer la première étape d'un travail sur les conflits et l'intimidation à l'école.

Deux journées d'étude organisées par la FSU en juin

Les 24 et 25 juin prochain, se tiendront deux journées d'études organisées par les psychologues de l'Education nationale du SNES-FSU et du SNUipp-FSU. En raison des conditions sanitaires les journées se dérouleront en distanciel.

Le thème retenu pour ces deux journées portera autour de la question « Y-a-t-il encore une place pour une psychologie de l'humanisme et de l'émancipation ? » L'objectif visé est de proposer des moyens pour « résister à l'offensive néo-libérale sur la psychologie et ses applications ».

Les débats seront animés par Jean-Yves Rochex, André Tricot, Bernard Golse, et Anne Delègue, Héloïse Durler et Nicolas Marquis, et enfin Sophie Verrekt.

Trois ateliers seront également proposés aux stagiaires afin de partager et d'échanger sur les différentes problématiques qui impactent l'école, comme le numérique, le développement des compétences sociales et l'inclusion scolaire. Plus d'information sur notre site psyen.fsu.fr

Les psychologues ont besoin d'autres choses que d'une mise au pas !

Une proposition portant sur la demande de création d'un ordre professionnel de psychologues a été déposée début avril par des députés « les Républicains ».

Outre la mise en place d'une cotisation obligatoire pour tous psychologues, l'imposition d'un code de déontologie et la mise en place d'un conseil de dis-

cipline, cet ordre permettrait d'imposer « les bonnes pratiques », et de supprimer la pluralité des approches théoriques et méthodologiques dans la formation et la pratique des psychologues.

A l'agenda

Le 5 juin : le CEREDEPSY (Construire Ensemble la Règlements de la Déontologie des PSYchologues), collectif regroupant une vingtaine d'associations professionnelles et organisations syndicales de psychologues, travaille depuis avril 2018 à l'actualisation du code de déontologie partagé par toute la profession quel que soit le champ d'exercice et explorent les diverses modalités et voies réglementaires pour le faire respecter. Les résultats de ses travaux seront présentés le samedi 5 juin 2021. Suivez l'actualité du CEREDEPSY et retrouvez le bilan d'étape des travaux sur le site codededeontologiedespsychologues.fr

Le 10 juin : depuis plusieurs mois, les mesures gouvernementales concernant les psychologues se succèdent. Des organisations de psychologues, auxquelles s'associe la FSU*, appellent à la mobilisation le jeudi 10 juin 2021 à 13h30 à Paris devant le Ministère de la santé en province devant Préfectures ou ARS selon l'organisation locale proposée. Plus d'information sur le site www.appeldu10juin.com

*Les syndicats de la FSU regroupent des psychologues des différents champs d'exercice du secteur public : Administration pénitentiaire (SNEPAP-FSU), Fonction publique territoriale (SNUTER), Protection judiciaire de la jeunesse (SNPEP-jj-FSU), Education nationale (SNES-FSU et SNUipp-FSU) et Pole emploi (SNUTEFI-FSU)

PLUS DE **54 000**
ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS



VOUS NOUS
SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr
1^{er} SYNDICAT DES ÉCOLES



► DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Pierre Clavere ► RÉDACTION : Natacha Delahaye, Emmanuelle Koessler, Véronique Osika et Natacha Panier. ► CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : L'IMPRIME Encore ► PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
CPPAP 0924505288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr